

COMMUNIQUE DE PRESSE

Martial Saddier, élu président du comité de bassin Rhône-Méditerranée



Député de Haute-Savoie, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, président de la commission locale de l'eau du bassin de l'Arve, Martial Saddier a été élu pour trois ans à la présidence du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Il succède à Michel Dantin, député européen, maire de Chambéry, qui était président depuis 2008 et ne se représentait pas.

Le comité de bassin, réuni ce jour à Lyon, a également élu ses 3 vice-présidents dans le collège des usagers : **Jacques Pulou**, délégué de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), **Jean-Marc Fragnoud**, membre de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes et **Alain Boisselon**, président de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) Auvergne-Rhône-Alpes.

Désigné au comité de bassin comme représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Martial Saddier a une grande expérience du domaine de l'eau et de l'environnement pour avoir présidé pendant 10 ans le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) en Haute-Savoie. Il s'est largement investi dans la protection et la restauration physique de ces rivières marquées par l'activité du décolletage. Il préside également la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Arve.

Martial Saddier a salué l'action de son prédécesseur, Michel Dantin, qui a su rassembler les membres du comité de bassin autour d'enjeux communs, dans un esprit de consensus tout en se montrant visionnaire : il a en particulier porté le premier plan d'adaptation au changement climatique élaboré sur un grand bassin français, démarche depuis reproduite par chaque comité de bassin. Ce plan d'adaptation au changement climatique a nourri la révision du SDAGE 2016-2021, sur un sujet qui va devenir de plus en plus crucial pour la gestion de l'eau.

> **Priorité à la préparation du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau**

Le premier défi qui attend le nouveau président du comité de bassin concerne la préparation du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau, dans un contexte de fortes tensions budgétaires. Des choix difficiles seront à faire sur les priorités d'intervention, qui vont fortement impacter les maîtres d'ouvrage du bassin, en premier lieu les collectivités, alors même que ces dernières sont engagées dans des évolutions structurantes en matière de gestion du grand cycle de l'eau (mise en place de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) et de petit cycle de l'eau (compétences de gestion de l'eau potable et de l'assainissement remontées au niveau des EPCI).

Pour Martial Saddier : « *Préserver les acquis du mode de gouvernance de l'eau par bassin versant, qui a inspiré l'Union européenne pour sa directive cadre sur l'eau et a fait la preuve de son efficacité, sera la priorité de mon action de président du comité de bassin. Mon expérience de président d'une commission locale de l'eau m'a appris que l'on ne peut bien gérer les enjeux de l'eau qu'en étant proche du terrain. Toute recentralisation serait un terrible retour en arrière* ».

> **Le comité de bassin** est une assemblée de 165 membres nommés pour 6 ans, formée à 40% d'élus des collectivités territoriales, à 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, associations de défense de

l'environnement, agriculteurs...) et à 20% de représentants de l'Etat. Son président est élu par tous les membres du comité de bassin mais il est choisi parmi les élus locaux ou les personnalités qualifiées. Les 3 vice-présidents sont élus pour trois ans par l'ensemble du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et du collège des usagers.

> **Le comité de bassin débat des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.** C'est pourquoi il est souvent qualifié de «Parlement de l'eau ».

Il **élabore le SDAGE**, soumis ensuite à l'approbation de l'Etat. Il donne un avis conforme sur les taux des redevances perçues par l'agence de l'eau et reversées en subventions pour soutenir la politique de l'eau, ainsi que sur le programme de l'agence adopté par son conseil d'administration.

Il donne un avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et donne son agrément aux contrats de rivière, de baie, de lac, de nappe. Il donne un avis sur les périmètres des Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et des Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).

Il met en œuvre la directive cadre sur l'eau de 2000, notamment par la réalisation du SDAGE et par les consultations qu'il organise.

Contacts presse :

A l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, secrétariat du comité de bassin

Valérie Santini – 04 72 71 28 63 – valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com